

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mai 2015 - Convocation du 29 avril 2015

L'an deux mille quinze le six mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : MM. ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – GAUBIAC Laurent – SCHMITTER Cédric et MMES BARRAL Sandrine – CHASSAING Géraldine – CURTON Patricia – GUENIOU Patricia – VIDAL Ingrid

Absents : Mme LOUETTE Dominique et M. Jérémy GOUMENT

Secrétaire de séance : M. Didier CAZALIS.....

Début de séance : 19h00

Approbation séance du 14 avril 2015 :.....

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 avril 2015. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 14 avril 2015.

Taux d'imposition 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2014 :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Monsieur le maire propose de garder les mêmes taux que ceux de l'année passée. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité, les Taux d'Imposition des Contributions Directes, pour l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Attribution de compensation de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Mme Ingrid VIDAL quitte la salle à 19h05. Monsieur le Maire rappelle donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation et de transfert de Charges de la Communauté de Communes en date du 16 février 2015 et du 25 mars 2015. Le montant de l'attribution de compensation négative pour la commune de Brouzet les Quissac est de 129 €.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité que le montant de l'attribution de compensation au bénéfice de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol est de 129 €.

Mme Ingrid VIDAL réintègre la salle à 19h15.

Sécurisation rue de l'ancienne poste

Le Maire propose la sécurisation de la rue de l'ancienne poste par la mise en place des panneaux de signalisation ainsi que la mise en place de poteaux. Des devis ont été demandés, la société EMRODIS à répondu pour un montant de 305,00€ HT et DIRECT COLLECTIVITÉ pour un montant de 343,20€ HT. Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité les travaux pour la sécurisation de la rue de l'ancienne poste ainsi que le devis de la société EMRODIS pour un montant de 305,00€ HT.

Appel à projet 2016 SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité Du Gard)

Le conseil propose de se renseigner auprès du syndicat pour savoir si le « bouclage » des réseaux est éligible.

Adhésion nouveaux membres au SMD Gard (Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SMD Gard proposant l'adhésion de trois communes et une communauté de communes (Pont Saint Esprit, Beauvoisin, Pouzilhac et la Communauté de Communes des Hautes Cévennes). Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'adhésion des communes de Pont Saint Esprit, Beauvoisin, Pouzilhac et la Communauté de Communes des Hautes Cévennes au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard.

Utilisation et tarification du foyer

Monsieur le Maire rappelle le règlement intérieur du foyer et son utilisation. Le conseil municipal fait les propositions suivantes tarifs pour 24 heures :

- Association et manifestations locales : **mise à disposition gratuitement** (caution non encaissée, à renouveler chaque année)
- Associations extérieures : **110€** la journée et les cautions de 400€ (pour le matériel) et 60€ (pour le ménage)
- Particuliers habitant la commune : **75€** la journée et les cautions de 400€ et 60€
- Particuliers n'habitant pas la commune : **200€** la journée et les cautions de 400€ et 60€
- Journée supplémentaire : **75% du tarif initial** par journée supplémentaire (24 heures)

Il est rappelé que les clés sont restituées le lendemain de la soirée avant midi, ménage effectué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions faites ci-dessus.

Questions diverses :

- Subventions aux associations : Géraldine CHASSAING quitte la salle à 20h10.
Après avoir discuté, la décision est reportée. Projet d'élaboration d'un dossier de demande de subvention.
Géraldine CHASSAING entre dans la salle à 21h.
- Vol de bois sur les parcelles de Coutach
- Parcelle château d'eau
- Sécurisation de l'école : déplacement sur place du Conseil départemental

Séance levée à 21h30

Les conseillers

Le Maire,
Laurent ALBEROLA

